

# Architectes : des plans pour le futur

Soucieux de la reconnaissance et de l'avenir de leur profession, les dirigeants du syndicat des architectes de la Côte d'Azur se mobilisent. Des opérations portes ouvertes sont prévues dans leurs agences en juin prochain. Explications

Quand un édifice est bâti, ils aimeraient que le nom de l'architecte soit cité aussi souvent que le sont ceux du commanditaire de l'ouvrage et du constructeur. Ils s'inquiètent aujourd'hui d'une réduction (ou disparition) possible des cas où la loi impose qu'il soit fait appel à eux pour mener à bien un projet de construction. Pour faire bouger les lignes ou au moins expliquer les réalités de la profession à un public plus large, les architectes de la Côte d'Azur ont décidé de prendre les choses en main. Le syndicat professionnel basé à Nice en regroupe 130 parmi les 630 que compte le département. « Nous sommes l'un des plus représentatifs de France », assure Matthieu Marin, son secrétaire général. Les 12 et 13 juin, la présidente Sophie Nivaggioni, élue en janvier dernier, et son bureau ont décidé de reconduire une opération portes ouvertes, déjà menée l'année dernière. Mi-avril, une vingtaine d'agences avait accepté d'y participer.

## Une situation paradoxale

En contact étroit avec le préfet des Alpes-Maritimes, le syndicat travaille à l'élaboration d'une charte pour mieux encadrer la relation de la profession avec les collectivités publiques. Le postulat : hormis les cas légaux d'obligation, les situations où ces dernières font appel aux architectes ont tendance à se raréfier. Un manque à gagner côté public que le privé ne compense pas. « Alors que l'architecture est officiellement reconnue d'intérêt public, nous sommes dans l'un des pays européens où elle apparaît le moins dans les préoccupations de la population », certifie Matthieu Marin.



Parfois méconnue, la profession d'architecte est pourtant, en France, reconnue d'intérêt public.

Sophie Nivaggioni s'est fait une idée des raisons de ce paradoxe : « Les gens croient que c'est trop coûteux de faire appel à un architecte. Subsidiairement, il y a aussi ce fantasme qu'on travaille exactement comme l'on veut ». Un sourire. La présidente dément, mais admet que faire appel à un architecte est un facteur de coûts supplémentaires... en amont. Elle plaide donc pour expliquer qu'au final, une architecture bien pensée permet aussi de réaliser des économies. Elle constate que nombre de parti-

culiers ne se font qu'une idée imprécise de leurs besoins, attentes et envies à l'égard du logement qu'ils veulent faire construire. En tout état de cause, face à la question financière, Matthieu Marin souligne que l'architecte intervient surtout dans la phase d'études, avant la construction proprement dite. Les coûts afférents ne représentent qu'une petite partie de la facture finale. « Jouer sur ce delta, ce n'est pas forcément la démarche la plus pertinente ».

• Martin de Kerimel / SOPRESS